



Arrêté modificatif portant inscription sur le tableau des experts auprès de la Cour administrative d'appel de Nantes et des tribunaux administratifs du ressort au titre de l'année 2016

Le conseiller d'Etat,
Président de la Cour administrative d'appel de Nantes,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R.221-9 à R.221.30 ;

Vu ma décision du 16 décembre 2015 portant inscription sur le tableau des experts auprès de la Cour administrative d'appel de Nantes et des tribunaux administratifs du ressort au titre de l'année 2015;

Vu la demande en date du 22 décembre 2015 de M. Jean-Michel THOMAS en vue de supprimer suite à une erreur matérielle son inscription sur la liste des experts sous la spécialité C. 1. Bâtiment.

Considérant qu'il y a lieu également de corriger des erreurs matérielles sous d'autres rubriques.

Arrête :

Article 1^{er} : Le tableau modifié des experts auprès de la Cour administrative d'appel de Nantes et des tribunaux administratifs du ressort, établi au titre de l'année 2016, est joint en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Le greffier en chef de la cour administrative d'appel de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 22 février 2016.

Gilles BACHELIER